

PROGRAMME

Union de syndicats - Scission de syndicat

REF : COP-062

Contexte :

Outil de gestion, le droit spécial des copropriétés relatif aux unions et aux scissions est d'actualité pour les syndicats. La formation est axée sur la détermination des règles en la matière. La création et la gestion d'une unions de syndicats obéissent à des mécanismes spécifiques. La mise en place d'une scission de syndicat est, quant à elle, strictement définie par le statut de la copropriété.

Textes : Loi du 10 juillet 1965 ; Décret du 17 mars 1967

Lien du site boutique : <https://urlz.fr/oVM7>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable d'appréhender les règles relatives à la création et la gestion d'une union de syndicats et d'assimiler les modalités de réalisation d'une scission de copropriété

Contenu de la formation

- Introduction
- I.- L'union de syndicats
 - A.- La constitution de l'union
 - B.- Les statuts de l'union
 - C.- Les organes de l'union (le président, le conseil et l'assemblée générale)
- II.- La scission de syndicat
 - A.- Les conditions de la scission
 - B.- La procédure de scission
 - C.- Les conséquences de la scission
 - D.- Le cas particulier de la division judiciaire du syndicat
 - E.- Le cas particulier de la scission en volumes

Profils des apprenants

- Administrateurs de biens, syndics, avocats, administrateurs judiciaires, géomètres-experts.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)